

Je propose donc, honorables sénateurs, que le Sénat s'ajourne maintenant pour se réunir de nouveau au son du timbre vers 8 h. 30 ce soir; nous étudierons alors la situation.

Les honorables sénateurs se souviendront que le printemps dernier, il est survenu certains événements qui nous ont retenus ici beaucoup plus tard que nous ne l'avions désiré. D'après ce que j'ai pu constater, les plus jeunes en ont été frappés plus durement que leurs aînés. Toutefois, il se peut que le timbre ne sonne pas à 8 h. 30 précises et je suis persuadé que tous les honorables sénateurs comprendront que, dans ce cas, c'est parce que nous n'en serons pas encore arrivés à un arrangement.

(Le Sénat s'ajourne à loisir.)

La séance est reprise à huit heures trente du soir.

BILL DES SUBSIDES N° 6, 1965

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill C-131 allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

(Le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

DEUXIÈME LECTURE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce bill pour la deuxième fois?

L'honorable John J. Connolly: Honorables sénateurs, avec l'assentiment du Sénat, je propose que ce bill soit lu pour la deuxième fois dès maintenant.

Honorables sénateurs, tous les exemplaires du bill dont nous disposons ont été distribués. De toute façon, j'ai fourni deux feuillets sur papier ministre, auxquels je me reporterai au cours de mes propos; il conviendrait peut-être que je m'en tienne au contenu de ces feuillets.

Permettez-moi de dire, en premier lieu, d'une façon générale, que les honorables sénateurs pourront constater au premier tableau le total des dépenses budgétaires proposées et des prêts, y compris les versements au titre de la sécurité de la vieillesse.

Dans le budget principal des dépenses, le montant global proposé est de \$7,601,722,232. De ce montant, la somme de \$3,219,091,388 sera affectée aux versements statutaires, notamment les allocations familiales, les pensions de vieillesse, et ainsi de suite, qui sont prévues aux termes de certaines lois et qui sont payées chaque année depuis que la loi en cause est entrée en vigueur. Le solde de

\$4,382,630,844 est la somme que le Parlement doit voter cette année si on veut approuver le budget principal des dépenses.

Ensuite, on a présenté trois budgets des dépenses supplémentaires. Il y a eu les crédits supplémentaires (A) au montant de 2 millions de dollars, les crédits supplémentaires (B) de \$278,389,959, qu'on doit également voter, et les crédits supplémentaires (C) de 15 millions de dollars, qu'on a étudiés plus tôt aujourd'hui et qu'il faut également voter. Ainsi, la somme globale des dépenses du gouvernement pour l'année financière en cours, non compris les versements au titre de la sécurité de la vieillesse, est de \$7,897,112,191. En outre, on paiera environ 905 millions à même la caisse de la sécurité de la vieillesse. Par conséquent, l'ensemble des dépenses envisagées pour l'année en cours s'établit à \$8,802,112,191.

On présentera peut-être de nouveaux budgets supplémentaires qui nous seront transmis par la voie ordinaire, mais voilà les dépenses envisagées telles qu'on nous les présente ce soir.

L'honorable M. Aseltine: Environ 9 milliards en tout pour l'année?

L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest): Oui; le montant s'élève exactement à \$8,802,112,191. Deux cents millions de plus et cela donnerait neuf milliards.

Permettez-moi de traiter des crédits déjà adoptés. Il y a d'abord la loi des subsides n° 1 par laquelle on adoptait environ les deux douzièmes du budget principal des dépenses, plus une portion supplémentaire d'autres crédits, au 31 mai 1965, soit \$762,547,249.03. Ce montant a été approuvé il y a déjà quelque temps.

La loi des subsides n° 3 accordait les crédits d'un mois, environ le douzième du budget principal, plus une portion supplémentaire de certains crédits, soit \$380,770,370.34.

La loi des subsides n° 4, soit le plein montant des crédits supplémentaires (A) de deux millions de dollars, a été adoptée par le Parlement il y a quelques semaines.

La loi des subsides n° 5, qui renferme le plein montant des crédits supplémentaires (C) a été adoptée plus tôt aujourd'hui. Le montant en cause s'élève à 15 millions.

Le bill dont nous sommes saisis maintenant est la loi de subsides n° 6. Elle vise à accorder des crédits pour quatre mois, soit jusqu'au 31 octobre 1965. On demande généralement d'accorder des crédits pour quatre mois, les quatre douzièmes du budget principal, plus certains postes spéciaux, et les sept douzièmes généralement des crédits supplémentaires (B), plus une autre tranche des postes spéciaux des crédits supplémentaires.